



Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Bottens

12 décembre 2022 à 20h00

Présidence : M. Adrien Grisendi

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Préavis N° 2022-09 relatif à la demande de crédit d'investissement pour mandater un spécialiste externe en vue de l'élaboration et du suivi du Plan Énergie et Climat Communal (PECC).
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Michel Allaz, Jean-François Métraux et Virginie Pellaz*
- 10 5. Préavis N° 2022-10 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2023.
 - *Commission des finances*
6. Rapports des délégués aux associations intercommunales.
7. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Président

Salue la Municipalité, M. Nicolas Salis, Secrétaire municipal et Mme Madame Isabelle Lavenex, boursière. M. Christian Jaquier est excusé.

Appel

20 Excusés : Julien Ethenoz, Nicolas Fontaine, Jean-François Métraux, Maria Murça, Michel Panchaud, Virginie Pellaz, Fabienne Trolliet, Alexandre Vulliamy et Françoise Wyler.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022

Vote

- 30
- Oui : 35
 - Non : 0
 - Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 tel que présenté est accepté.

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Monsieur le Président

Demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence pour notre ami et collègue conseiller M. Jean-Daniel Martin.

- 40
- Rappelle que le poste de journaliste pour la rédaction d'un résumé de nos séances publié dans l'Echo du Gros-de-Vaud est toujours à repourvoir. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au bureau.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

- 50
- Explique que comme écrit dans la presse les PRU (points de rencontre d'urgence) ont soulevé pas mal de questions. Après plusieurs semaines d'informations plus ou moins complètes la situation pour Bottens est maintenant claire : Il s'agit de mettre à disposition un local chauffé, éclairé et alimenté en cas de panne de courant où les citoyens, en cas de problème, pourraient venir chercher des informations ou annoncer une urgence. Le message sera alors transmis avec les moyens de communications que le canton va mettre à disposition. Il n'est pas question aujourd'hui de devoir héberger des personnes dans ces points de rencontres d'urgence. Le PRU pour Bottens sera vraisemblablement l'UAPE Croc-Lionceaux.

Explique que la question s'est posée sur l'extinction ou la réduction de l'intensité de l'éclairage public dans le village. Aujourd'hui, avec nos installations, l'éclairage public communal ne peut malheureusement pas être réduit. Des recherches sont en cours pour trouver une solution afin d'éteindre une partie de celui-ci par exemple entre 23h00 et 05h00. Il semblerait qu'un problème légal de responsabilité ne permette pas d'éteindre l'éclairage au-dessus des passages piétons. La Municipalité est en contact avec les différents responsables cantonaux pour connaître nos droits et devoirs. Si une solution viable est trouvée, la population sera informée par un tout ménage.

Monsieur Gérard Stettler

- 60
- Explique qu'il y a eu une analyse de l'eau potable en octobre 2022 et que le résultat, affiché au pilier public, est conforme sur tous les paramètres analysés.
- Informe que le petit chantier en cours à côté de la croqueuse concerne le montage d'un écran LED d'information.

Madame Patricia Riva

Répond à la question de M. Jean-François Métraux lors de la séance du 7 novembre 2022, ligne 200 du procès-verbal : Oui, nous pouvons bénéficier d'un montant péréquatif lorsque nous avons un gros investissement. C'est une dépense thématique.

Monsieur François Zürcher

70 Ajoute, concernant l'éclairage des passages piétons qu'il n'y a pas d'obligation légale stricte. C'est prévu par la norme VSS, c'est donc une recommandation. Ajoute que le fait de ne pas éclairer les passages piétons pourrait dans certains cas de figures éventuellement engager une responsabilité si on considérait qu'il y avait défaut d'ouvrage par manque d'entretien par exemple.

Monsieur le Syndic

Répond que c'est bien la réponse donnée par le Voyer mais que la Municipalité voulait éclaircir un peu plus loin car apparemment si l'éclairage est éteint, la responsabilité des personnes qui ordonnent cette extinction peut être engagée.

80 **4. Préavis N° 2022-09 relatif à la demande de crédit d'investissement pour mandater un spécialiste externe en vue de l'élaboration et du suivi du Plan Énergie et Climat Communal (PECC).**

Monsieur Michel Allaz

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Précise que le compte d'amortissement est le compte N° 1100.331.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur le Président

Rappelle que seule la demande de crédit d'investissement pour mandater un spécialiste externe est évoquée et non le contenu du Plan Energie et Climat Communal (PECC).

Monsieur Gionata Rizzi

90 Demande si le montant de CHF 25'000.- se base sur un appel d'offres.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il faut compter le double de la subvention du canton de CHF 12'500.-, soit CHF 25'000.-. Renseignements pris auprès de plusieurs bureaux, ils proposent tous le même montant.

Vote sur le rapport N° 2022-09

- Oui : 34
- Non : 0
- Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le rapport 2022-09 tel que présenté :

- 100
1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour mandater un spécialiste externe en vue de l'élaboration et du suivi du PECC ;
 2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 25'000.- ;
 3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
 4. D'amortir cet investissement par le compte n° 1100.331 sur une période de 5 ans, la première fois en 2026.

5. Préavis N° 2022-10 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2023.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur le Président

110 Explique la manière de procéder :

1. Questions/remarques générales concernant le préavis.
2. Questions/remarques par chapitre du budget.
3. Questions/remarques sur le tableau des charges par nature et sur le plan d'investissements 2022-2026.

Rappelle que seuls les comptes du budget sont soumis au vote.

Monsieur Gionata Rizzi

Remarque que le plan d'investissements fait partie intégrante du préavis cette année et se demande si cela ne pose pas un problème puisqu'il n'est pas soumis au vote, selon le règlement du Conseil communal.

120 *Monsieur le Président*

Répond que le vote est seulement sur les conclusions du préavis.

Monsieur François Zürcher

Affirme que ce sont les conclusions du préavis qui sont votées et pas les explications qui y sont contenues.

Madame Annelise Graber

Constate qu'il y a CHF 80'940.- de charges au compte N° 3100.314 alors qu'à la page 3 du préavis, la ventilation est de CHF 39'840.-. Demande ce qui est budgété dans les CHF 40'000.- restants. Remarque également que ce montant de CHF 80'940.- est beaucoup plus élevé que les CHF 16-18'000.- des années précédentes.

130 *Monsieur le Syndic*

Répond qu'il s'agit de l'éclairage du terrain de foot qui vas passer au LED.

Madame Annelise Graber

Répond que ces CHF 41'000.- sont dans son calcul et qu'elle souhaite savoir ce qui est budgété sur la différence.

Monsieur Michel Allaz

Explique qu'il n'y a que CHF 22'000.- de différence puisque les CHF 17'700.- de participations du FC Bottens et du Fonds du Sport sont dans le compte 3100.465, à la page suivante.

Madame Annelise Graber

- 140 Fait remarquer que c'est quand même bien plus que les CHF 16-18'000.- des années précédentes et que le robot tondeur acheté devrait permettre une économie de CHF 2'200.- par année.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il y a CHF 9'600.- prévu pour les jalons du cimetière et CHF 7'000.- pour l'entretien des arbres et que quelques postes ont augmenté notamment le coût du carburant. Précise que les membres du conseil n'ont pas tout le détail mais que les totaux sont justes.

Monsieur Frédéric Riva

Ajoute que sauf erreur, c'est toujours le montant brut qui doit être présenté et que les subsides viennent après.

Monsieur Michel Allaz

- 150 Demande qu'est ce qui est concerné par la remarque « une décision définitive sera prise après rapport d'étude de Schmalz SA » en bas de la page 4 du préavis.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il s'agit d'une erreur, il s'agit du bureau Courdesse & Associés Ingénieurs et Géomètres SA.

Monsieur Michel Allaz

Demande si cette remarque concerne les réfections de la Rte de Thierrens, l'arrêt du bus, de la Rte de Lausanne et du Ch. De la Louye.

Monsieur le Syndic

Répond que oui.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

- 160 Explique qu'un document intéressant concernant la péréquation est à disposition sur le site de canton. Il présente les acomptes demandés pour la péréquation et permet de comparer avec les autres communes. Plus il y a de travaux effectués dans la commune, plus elle reçoit des subsides du canton. C'est basé sur le nombre d'habitants et le taux d'imposition de la commune. La boursière ou la Commission des finances peuvent répondre aux questions.

Monsieur Patrick Oyon

Explique que la Commission des finances était surprise de voir que les comptes 2021 présentent un impôt sur le bénéfice des personnes morales de CHF 637.-.

Monsieur le Syndic

- 170 Explique que les entreprises du village ne dégagent pas de bénéfice ou s'arrangent pour ne pas en dégager et ont un minimum d'impôt.

Monsieur Christian Noverraz

Explique que la RIE III a eu un gros impact sur l'imposition des personnes morales dans les communes.

Demande pourquoi le montant des charges n'est pas égal au montant des revenus pour le collège des Lionceaux, rubrique 3580 vu qu'il n'y a pas de bénéfice là-dessus.

Demande si un plan de réduction de la consommation énergétique a été mis en place sur le patrimoine administratif.

Madame Isabelle Lavenex, boursière

Répond qu'il s'agit d'une erreur de sa part.

Monsieur le Syndic

- 180 Répond qu'il fait plus froid dans la salle ce soir et que la maison communale a un chauffage électrique. La Municipalité va regarder pour réduire un peu la consommation et probablement présenter un préavis pour l'éclairage public prochainement.

Monsieur Frédéric Riva

Constate qu'une dépense de CHF 700'000.- est prévue pour des travaux de réfection du bâtiment des Placettes en 2024. Se rappelle que les dettes du patrimoine immobilier qui rapportent ne rentrent plus dans le plafond d'endettement. Trouve que c'est dommage d'avancer un chiffre avant étude, c'est se verrouiller la possibilité de faire quelque chose de plus conséquent voir un assainissement complet du bâtiment.

Monsieur Gérard Stettler

- 190 Répond que tous les appartements vont rester les mêmes et qu'il s'agit d'une estimation qui n'empêchera pas de dépenser plus à l'avenir. Cela passera de toute façon devant le Conseil.

Monsieur Michel Allaz

Demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'envisager un chauffage à pellets pour le Maison de commun puisqu'il y a deux cheminées.

Monsieur le Syndic

Répond que la coque extérieure va être refaite et qu'il y a beaucoup de contraintes architecturales car le bâtiment est protégé. Le chauffage à pellets nécessite certainement des conduites pour des radiateurs. La question sera posée à Schmalz SA qui est sur le projet.

Monsieur Gionata Rizzi

- 200 Demande quelle était la marge d'autofinancement dans les comptes 2021 et quelle est la marge d'autofinancement budgétée pour 2023.

Madame Isabelle Lavenex, boursière

Explique que cette information ne figure pas dans le budget volontairement car il y a beaucoup de différence entre le budget et les comptes finaux. Ce renseignement sera donné avec les comptes.

Monsieur François Allaz

Constate dans le plan d'investissements que CHF 20'000.- sont inscrits pour l'étude de réfection du bâtiment des Placettes alors que CHF 9'000.- avait été voté.

Monsieur Gérard Stettler

Répond qu'aucun montant ne devrait figurer puisque cela a déjà été voté.

210 **Vote sur le préavis N° 2022-10**

- Oui : 34
- Non : 0
- Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2022-10 tel que présenté :

D'accepter le budget des comptes de fonctionnement 2023 tel que présenté.

6. Rapports des délégués aux associations intercommunales.

Monsieur Frédéric Riva

220 Explique avoir des inquiétudes concernant l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) après lecture du rapport des délégués.

Monsieur Sébastien Bailly

Répond avoir aussi des inquiétudes en tant que délégué à l'EFAJE. Il a remarqué que les statuts sont lacunaires. Comme il a compris, auparavant, il n'y avait que des délégués des exécutifs et des comptes acceptés sous réserve d'explications. Et on parle d'une association à but non lucratif alors qu'à l'heure actuelle il n'y a que des membres de communes. L'EFAJE n'est pas sous l'égide du Préfet, c'est une structure indépendante. Souhaite que les statuts et le fonctionnement soient révisés.

Madame Carine Delpierre

230 Explique que l'EFAJE s'est agrandie monumentalement en 10 ans. Le Directeur, M. Olivier Simon est le seul à la tête de l'association. Lors de plusieurs séances il est ressorti que c'était à la limite de l'implosion. Les statuts ont été révisés il y a deux ans mais demanderaient à être encore revus. Jusqu'à l'an dernier, il y avait en effet que des représentants des Municipalités. Les représentants des législatifs sont en train de remettre beaucoup de choses en question. Il y a trois Directeurs de structure qui sont en burnout depuis plusieurs mois et cela coûte énormément. L'accueil parascolaire (les UAPE) passent de CHF 5.20 dans les comptes 2021 à CHF 8.21 dans le budget 2023. Fait remarquer qu'à Bottens, l'UAPE indépendante permet d'échapper à beaucoup de problèmes et d'augmentations. Remercie le Conseil d'avoir fait les bons choix et Madame Cossetto Chapuis qui gère l'UAPE d'une main de maître.

Monsieur Patrick Oyon

240 Remarque à la page 5 du rapport, dans les charges par secteur, que l'accueil parascolaire dans les comptes 2021 s'élève à CHF 11'780'000.- et dans le budget 2023 à CHF 15'285'000.- soit environ 29% d'augmentation. En revanche, en comparant l'augmentation de CHF 5.20 à CHF 8.21, c'est 58% d'augmentation. Demande si les chiffres sont corrects.

Demande si nous payons les mêmes coûts que les autres communes.

Madame Carine Delpierre

Répond que nous ne payons pas du tout les mêmes coûts.

Madame Joëlle Cossetto Chapuis

Répond que pour l'accueil parascolaire nous sommes à CHF 414.- selon le dernier tableau, à la page 6.

Monsieur François Zürcher

250 Invite les délégués et la Municipalité à regarder de plus près la structure juridique de l'EFAJE et faire les remarques qui s'imposent pour changer cette situation à laquelle nous ne pouvons pas simplement nous résigner.

Madame Carine Delpierre

Répond qu'un audit a déjà été demandé en 2017. Il a souligné les dysfonctionnements de l'EFAJE, la surcharge de travail et les congés maladie à répétitions. La Commission de gestion a déjà parlé de repasser par un audit puisque ce qui avait été fait en 2017 ne porte pas ses fruits.

7. Propositions individuelles et divers

Monsieur Laurent Chapuis

Demande à partir de quel âge il est possible de faire patrouilleur scolaire.

260 *Madame Carine Delpierre*

Répond qu'elle va se renseigner mais que cela devrait être 16-18 ans.

Monsieur Lucien Ecoffey

En tant qu'utilisateur de la piste cyclable reliant Cugy, demande si elle peut être déneigée.

Monsieur le Syndic

Explique que la commune n'a pas les moyens techniques de la déneiger et qu'une solution pour la marquer « non déneigée » est en cours de recherche. La Municipalité a remarqué que cette piste cyclable est utilisée plutôt à titre récréatif.

Monsieur Lucien Ecoffey

270 Répond qu'il entend bien mais qu'il ne l'utilise pas à titre récréatif et trouve dommage de faire des économies d'énergie sur les décorations de Noël mais de ne pas rendre la piste cyclable utilisable. Indique qu'il va s'enquérir auprès du canton.

Monsieur Fabien Panchaud

Propose, avec M. Jean-François Métraux, en tant que déléguées à l'Association Intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) de décaler la remise du rapport à la première séance du Conseil de l'année car la dernière séance de l'année de l'AIAE a lieu après le délai de remise des rapports.

Monsieur Sébastien Bailly

280 Répond qu'il s'agit d'une demande plus ou moins récurrente et que le rythme de fonctionnement de chaque association intercommunale est différent. Le bureau de l'époque en était arrivé à la conclusion de garder la fin d'année en se disant que le rapport se fait depuis le dernier rapport et pour des sujets

importants, les délégués aux associations intercommunales peuvent intervenir durant une séance du Conseil.

Madame Annelise Graber

Ajoute que les délégués peuvent s'adresser au bureau du Conseil pour trouver des solutions.

Monsieur le Président

Répond qu'il en prend note.

Monsieur Christian Noverraz

Demande si l'appartement mis à disposition de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour une famille ukrainienne est occupé.

290 *Monsieur le Syndic*

Répond qu'il est actuellement occupé par une maman et ses deux enfants.

Monsieur Laurent Chapuis

Demande si des pots de fleurs vont être installés à l'entrée du village, depuis Poliez-le-Grand.

Madame Patricia Riva

Répond qu'une demande va être soumise au Voyer pour la pose de pots de fleurs, comme à Poliez-le-Grand.

Monsieur Christian Noverraz

300 Revient sur les problèmes de paquages le long de la Route de Lausanne. Rappelle que des personnes mettent leur appartement à louer en dessus du restaurant Li Garden en précisant « places de parc à disposition » en face et que la signalisation routière prévoit un délai de 4h de stationnement. Il a remarqué que certaines voitures sont bâchées. Appelle cela de l'impunité et la loi sur la circulation routière doit être appliquée.

Monsieur le Syndic

Répond que la Municipalité souhaite appliquer un système de macarons pour ces places.

Macaron sur les places de la commune. À développer sur le reste des places.

Monsieur Michel Allaz

Rappelle à Madame Riva de poser la question au Voyer pour les panneaux de signalisation au Chemin des Placettes.

Monsieur le Président

310 Rappelle les prochaines manifestations au village :

27 décembre : Match aux cartes organisé par L'Air du Temps

31 décembre : Nouvel An de la jeunesse

14 janvier : Verrée de l'an neuf 2023

Rappelle que les Fenêtres de l'Avent sont en cours.

Informe que le bureau va organiser une visite des bâtiments communaux. Les informations suivront.

Rappelle les dates des séances du Conseil 2023 :

Lundis 13 mars, 22 mai, 19 juin, 9 octobre, 6 novembre et 11 décembre.

Souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et remercie la Municipalité pour l'apéro de fin d'année qui suivra cette séance.

320

La séance est levée à 20h59.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 13 mars 2023.

Au nom du bureau du Conseil communal

330

Le Président

Adrien Grisendi



La secrétaire

Audrey Kalbfuss